

Pain Bio au levain

GRON

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Proximité

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises. (et donc, l'éventuel report de certaines distributions.)

CONTRACTANTS

PRODUCTEURS :	
Mary Tardif-Bonneau	Fabrication de pain
Loulou Bonneau	Céréaliier / Farine
126, rue de la Grefferie - 45200 AMILLY	
Tél/Fax : 02.38.93.84.74 - Port.:06.81.91.05.16	
Mail : mary.loulou2@wanadoo.fr	

CONSOM'ACTEUR / N° D'ADHERENT :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél.:

Mail:

TUTEUR :

Tél.: Mail :

Ne rien mettre dans les cases grisées			déc-19		janv-20		févr-20		mars-20		avr-20			mai-20	
PRODUITS	Prix au kg	Prix	12	19	9	23	6	20	5	19	2	16	30	14	28
Baguette au levain 320g	6,25 €	2,00 €													
Boule 800g	4,63 €	3,70 €													
Campagne 800g	4,63 €	3,70 €													
Graines 800g	6,12 €	4,90 €													
Epeautre 800g	6,25 €	5,00 €													
Engrain 600g	8,67 €	5,20 €													
Intégral (T150) 800g	5,00 €	4,00 €													
Ecorce d'orange et RS 600g	7,00 €	4,20 €													
Brioche 400g	12,75 €	5,10 €													
Pain de Mie	10,00 €	5,00 €													
FARINES		Prix													
FOURNIL	5 kgs	Blé bise	8,70 €												
		Complète	8,40 €												
		Blé intégral	8,10 €												
		Epeautre	16,70 €												
	2 kgs	Blé bise	4,30 €												
		Complète	3,90 €												
		Blé intégral	3,70 €												
		Epeautre	7,10 €												
BIOCER	5 kgs	Blé T55	9,10 €												
		Blé T65	9,00 €												
		Seigle T130	9,00 €												
		Sarrasin	17,00 €												
		Engrain	19,00 €												
	2 kgs	Blé T55	4,70 €												
		Blé T65	4,60 €												
		Seigle T130	4,50 €												
		Sarrasin	7,00 €												
		Engrain	8,00 €												

Total par mois :

Total du contrat :

Paiement en 6 fois : ...€ ...€ ...€ ...€ ...€ ...€

Paiement directement au producteur à l'ordre de BONNEAU Louis-Marie.

Lieu de Distribution :

Ce document peut m'être retourné par courrier ou à la distribution pain de l'AMAPP accompagné du ou des règlements correspondants au total de l'engagement.

(Le contrat ne sera pas accepté sans le prépaiement.)

Produits issus de l'agriculture biologique.

Résiliation : la résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.

Engagements : le producteur déclare avoir reçu le paiement de présent contrat. Le producteur et le consommateur déclarent être à jour de leur cotisation à l'AMAPP.

SIGNATURES

Producteur	Consom'acteur